

PROCEDURE D'INCLUSION EN GESTION DE CAS

Orientation vers la gestion de cas par un partenaire
Transmission du formulaire d'inclusion en gestion de cas par mail demande-gdc@age91.org
ou par fax 01 81 85 02 54



Vérification des critères d'éligibilité par le service de gestion de cas et point téléphonique avec le partenaire ayant transmis la demande



Avis favorable

Introduction du gestionnaire de cas par le partenaire



Outil d'évaluation multidimensionnelle Plan de Service Individualisé	Visite à domicile
---	-------------------



Avis favorable

Transmission du formulaire de retour de décision et le compte rendu de visite au partenaire concerné



Table de concertation clinique avec les partenaires



Avis défavorable

Retour au « guichet intégré »
(document retour de décision et le compte rendu de visite s'il y a lieu)

Le partenaire reste le référent de la situation